



DOSSIER DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL

Pour bénéficier de l'application du Quotient Familial pour les accueils périscolaires et/ou les accueils de loisirs, ce dossier devra être complété et transmis à ifac accompagné des pièces justificatives.

[Tout dossier incomplet sera retourné](#)

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nom du/des parents :

CALCUL DU BAREME

A partir du dernier avis d'imposition

Le quotient familial ANNUEL s'obtient en divisant le revenu imposable ANNUEL du foyer fiscal par le nombre de part(s).

Calcul du nombre de part(s) de votre foyer fiscal :

- Couple marié = 2 parts
- Personne seule célibataire, divorcée, séparée, concubine = 1 part
- Ajouter ½ part par enfant, pour les deux premiers
- Ajouter 1 part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant à charge et les suivants

A partir du quotient familial de la CAF

Multiplier le montant du quotient mensuel de la CAF par 12.

QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL

Fait le

à

Signature du/des parent/s

www.ifac.asso.fr

Institut de formation, d'animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.